



**HAL**  
open science

## Y a-t-il une exception sociolinguistique française ?

Jean Le Dù, Yves Le Berre

► **To cite this version:**

Jean Le Dù, Yves Le Berre. Y a-t-il une exception sociolinguistique française ?. La Bretagne Linguistique, 1998, 12, pp.11-26. 10.4000/lbl.3455 . hal-04596220

**HAL Id: hal-04596220**

**<https://hal.univ-brest.fr/hal-04596220>**

Submitted on 31 May 2024

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



---

## Y a-t-il une exception sociolinguistique française ?

*Is there a French sociolinguistic exception?*

**Jean Le Dû et Yves Le Berre**

---



### Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/lbl/3455>

DOI : 10.4000/lbl.3455

ISSN : 2727-9383

### Éditeur

Université de Bretagne Occidentale – UBO

### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 1998

ISBN : 2-901737-34X

ISSN : 1270-2412

### Référence électronique

Jean Le Dû et Yves Le Berre, « Y a-t-il une exception sociolinguistique française ? », *La Bretagne Linguistique* [En ligne], 12 | 1998, mis en ligne le 01 septembre 2021, consulté le 30 janvier 2024. URL : <http://journals.openedition.org/lbl/3455> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/lbl.3455>

---

Ce document a été généré automatiquement le 30 janvier 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

---

# Y a-t-il une exception sociolinguistique française ?

*Is there a French sociolinguistic exception?*

Jean Le Dù et Yves Le Berre

---

- 1 Quinze ans d'échanges dans le cadre de rencontres et de publications collectives internationales nous ont fréquemment donné l'occasion d'exprimer nos points de vue sociolinguistiques. Les réactions de nos auditeurs, interlocuteurs et lecteurs ont été fort diverses. Les plus sceptiques, nous soupçonnant de présenter les symptômes d'un marxisme primaire dont, craignant peut-être eux-mêmes d'y retomber, ils tenaient à éviter la contagion, ont fait comme s'ils n'avaient rien entendu. D'autres, moins craintifs ou plus courtois, ont manifesté un certain intérêt pour ce que nous disions, mais en limitant précisément la portée de cet intérêt : nos propositions, inapplicables dans leur propre champ de recherche, ne valaient sans doute que pour la Basse-Bretagne, au mieux pour la seule France. Les plus bienveillants nous ont fait l'honneur d'utiliser parfois dans leurs travaux quelques-uns des outils que nous leur offrions.
- 2 En ouvrant le premier colloque de Brest en juin 1994 (Badumes, Standards, Norme), nous avons regretté que, faute de pouvoir universaliser au moins quelques-uns de ses principes, la sociolinguistique en fût encore à présenter l'aspect d'un dallage descriptif recouvrant incomplètement les réalités du monde, celui d'une juxtaposition disparate de méthodes quantitatives et d'extrapolations de philosophies politiques, voire celui d'une simple sensibilité aux choses sociales un peu supérieure à la moyenne, au sein d'une linguistique générale hypocondriaque, entièrement absorbée par l'écoute attentive du glouglou de ses entrailles, assez indifférente à tout ce qui concerne la vie collective de la seule espèce parlante de notre univers.
- 3 Depuis nous avons eu trois années pour réfléchir. Le but du présent colloque est de tenter de voir si les analyses de la situation sociolinguistique de la France contemporaine commencent à se faire plus harmoniques et à dégager quelques résultats convergents, si ce faisant cette situation particulière devient comparable à

d'autres situations, enfin si un premier départ se dessine entre les traits spécifiques et les traits généraux de cet ensemble d'observations et de compositions.

- 4 Notre contribution, qui inaugure le débat de ces deux jours, sera divisée en deux parties.
- 5 Dans la première nous rappellerons les principes, notions et catégories qui nous aident à identifier et à ordonner les paroles qui nous environnent. Quelques éléments y apparaîtront pour la première fois.
- 6 Dans la seconde nous tenterons de décrire à l'aide de ces notions et catégories l'évolution sociolinguistique de la France au cours des deux siècles écoulés depuis la Révolution et de faire le portrait parlant de notre pays tel que nous le voyons aujourd'hui.
- 7 Notre théorie a d'abord été pensée à partir de la situation sociolinguistique de la Basse-Bretagne : apprentissage du français, recul et fin de la transmission naturelle du breton. Elle a ensuite été étendue à l'ensemble du cadre formé par l'archi-institution « République française ». L'alternative que nous posons ici est donc la suivante : de même que Labov a rendu compte d'une situation américaine particulière ; de même que Bernstein a rendu compte d'une situation britannique particulière, rendrions-nous compte pour notre part seulement d'une situation française ? Plus généralement, la sociolinguistique en serait-elle donc au stade où elle n'est encore capable de construire que des représentations nationales ? Ou bien est-il possible de tirer déjà des divers travaux descriptifs et théoriques des trente dernières années des outils permettant de décrire et de comprendre les aspects généraux du fonctionnement linguistique de n'importe quelle société humaine ?
- 8 La question qui donne son titre à ce colloque a donc un double ressort. La France, du fait de son histoire et de sa forme comme État, est-elle tellement à part que seule une sociolinguistique spécifiquement nationale pourrait décrire son évolution passée et sa position actuelle ? Au contraire, son caractère exceptionnel ne tient-il qu'aux formes et aux relations mutuelles d'éléments également présents ailleurs, mais sous d'autres formes et avec d'autres relations mutuelles ?
- 9 En posant cette question sous une forme négative, celle de l'exception, nous avons voulu d'emblée nous démarquer du soupçon de prétention à l'universalité qui pèse si souvent, chez nos amis étrangers, sur les productions intellectuelles françaises.

\*

- 10 Cela fait bien longtemps, dit-on, que la doctrine de Schleicher, considérant les langues comme des organismes naturels, a été reléguée aux oubliettes de l'histoire de la linguistique. Force nous est cependant de constater que cette conception domine aujourd'hui encore, implicitement ou explicitement, le discours du sens commun, a fortiori celui des défenseurs de telle ou telle langue, et même celui de certains linguistes<sup>1</sup>.
- 11 Le concept de *language death* créé par Nancy Dorian n'a pas, à notre connaissance, été rejeté comme préscientifique, et l'on débat couramment dans les congrès de « langues en conflit » comme s'il ne s'agissait pas là d'une métaphore ou comme si le passage par la métaphore n'était qu'un raccourci commode, sans aucune conséquence sur la construction de l'objet réel du raisonnement. Pourtant, peut-on décrire l'hispanisation

de la Floride comme un conflit linguistique sans avoir auparavant décrit les mouvements de la société floridienne et leurs effets sur les représentations, les opinions et les pratiques linguistiques des locuteurs concernés ?

- 12 Du côté des militants, ceux du breton que nous connaissons bien comme ceux des autres langues minoritaires, on entend des arguments semblables à ceux des écologistes prônant la sauvegarde d'espèces animales ou végétales. Les langues minorées, considérées comme des espèces naturelles, seraient menacées par l'extension de grandes langues qualifiées d'artificielles selon un processus comparable à celui des bouleversements liés au développement actuel de la biotechnologie. Le patrimoine linguistique de l'humanité s'appauvrirait de la même façon que s'appauvrit le patrimoine génétique de notre planète. Ainsi les langues sont-elles envisagées en elles-mêmes, comme une collection dénombrable d'entités finies, souvent sans référence aucune aux sentiments et aux attitudes de leurs locuteurs. Là encore la métaphore permet de faire passer les langues pour des objets naturels et de faire l'impasse sur leur véritable nature culturelle.
- 13 La sociolinguistique dans sa diversité est née et s'est développée, au moins partiellement, à partir de la prise de conscience de ces attitudes. Partant du postulat que les langues n'ont pas d'existence distincte de celle de leurs locuteurs, les chercheurs rencontrent leur question fondatrice : quelles relations entretiennent la langue et la société ?
- 14 Ferdinand de Saussure considérait la langue comme « la partie sociale du langage, extérieure à l'individu, qui à lui seul ne peut ni la créer ni la modifier » (Cours p. 31). Mais aucun sociologue ne décrit plus, comme au début du siècle, une société réduite à la somme des individus qui la composent ; symétriquement aucun psychologue ne pense plus la personne détachée de ses liens sociaux. Pour aucun d'entre nous aujourd'hui la langue ne peut donc être considérée indépendamment de la parole, c'est-à-dire de la praxis.
- 15 La seconde réponse générale est que la langue est un fait social parmi d'autres. C'est le point de vue de Labov, dont on connaît l'influence prépondérante au sein de la discipline. Reflet de la vie sociale, la langue permettrait de délimiter des groupes humains, des « communautés », à partir d'un inventaire de traits linguistiques partagés. L'individu qui souhaite s'élever socialement s'efforcera d'acquérir les habitudes linguistiques de la « communauté linguistique » à laquelle il désire s'intégrer, de la même façon qu'il tâchera d'adopter ses pratiques culturelles.
- 16 Loin de nous la pensée de dénier à la méthode labovienne sa valeur descriptive. Le risque est grand cependant d'assimiler in fine les communautés ainsi définies et leurs langages à des réalités sociales autonomes. Le débat actuel sur l'ebonics aux États-Unis est typique de cette dérive : enseigner aux Noirs des ghettos américains leur anglais agrammatical quotidien, est-ce respecter leur nature éternelle ou les enfermer définitivement dans leur marginalité historique ?

## Idiomes et institutions

- 17 Nous ne pensons pas, pour notre part, que la langue soit le simple reflet de la société. Nous constatons que langue et société sont deux phénomènes indissociables, aussi inséparables que le recto et le verso d'une feuille de papier. S'il ne peut exister de

société sans langue, inversement une langue sans société correspondante est inconcevable. C'est pourquoi nous ne pouvons accepter l'opposition langue / parole de Saussure autrement que comme un procédé heuristique, justifiable en son temps par la nécessité de sortir la linguistique de la diachronie. La langue n'existe pas comme essence, elle n'existe que comme forme. On voit mourir des locuteurs, pas des langues.

- 18 Pour rendre compte au mieux du sentiment que nous avons de l'isotopie du social et du linguistique, nous dirons que ce qui forme la société – du point de vue qui nous concerne – c'est l'enchevêtrement et la hiérarchie des institutions. Nous définissons *l'institution* comme une fonction stabilisée dans l'ordre du social, dotée de règles communes en vue d'une utilité particulière. L'institution pourra être aussi élémentaire qu'une équipe de deux déménageurs ou aussi complexe que l'état-major de la Marine nationale, dans un cas comme dans l'autre elle ne pourra fonctionner sans règles communes inscrites dans la durée et adaptées à sa finalité.
- 19 Symétriquement ce qui de notre point de vue forme la langue, c'est l'enchevêtrement et la hiérarchie des idiomes. Nous définissons *l'idiome* comme une parole stabilisée dans l'ordre du langage, dotée de règles communes en vue d'une utilité particulière. L'idiome peut se distinguer par seulement quelques traits grâce auxquels les habitants d'un bourg reconnaîtront entre eux les habitants de deux villages voisins appartenant à la même commune, ou cumuler un très grand nombre de traits distinctifs, comme le chinois mandarin.
- 20 Pas d'institution sans idiome correspondant, pas d'idiome sans institution correspondante. C'est l'inclusion mutuelle qui définit leur relation : chacun des deux contenant l'autre, l'idiome manifeste l'institution tout autant que l'institution est figurée dans l'idiome.
- 21 Il n'y a pas d'institutions ni d'idiomes « naturels » qui s'opposeraient à d'autres institutions ou idiomes « artificiels ». Tous sont historiquement constitués, soumis à des lois d'évolution similaires auxquelles chacun obéit à sa façon et dans un temps qui lui est propre. Un décret suffit à modifier le système des poids et mesures dans le ressort d'un État ; mais l'adoption du nouveau système par tous prendra bien plus de temps et les anciennes dénominations perdureront encore davantage. Cela est vrai aussi bien des nations que des associations, des grandes langues d'État que des petits parlars vernaculaires. Les seules différences qui les distinguent sont leur durée de vie, leur complexité et leur importance relatives dans l'ensemble social considéré.
- 22 Nous n'affecterons cependant pas de croire que l'identité de nature de toutes les institutions et de tous les idiomes implique une quelconque égalité. Whorf avait beau dire du hopi qu'il était supérieur à l'anglais du point de vue de sa structure grammaticale, ce sont tout de même des astronautes anglophones de la NASA qui ont les premiers posé le pied sur la lune.

## Paritaire et disparitaire

- 23 Le deuxième axe de notre réflexion concerne les registres de la parole.
- 24 Ferguson a décrit la diglossie comme une situation exceptionnelle dans laquelle une même langue dispose de deux registres distincts. Le premier registre, la forme dite haute, est réservé aux occasions solennelles ou du moins aux rapports hiérarchiques, tandis que l'usage de l'autre, qualifié de bas, reste limité aux rapports avec la famille,

les amis, les collègues. D'autres linguistes, comme Fishman, ont étendu cette notion aux rapports entre langues différentes en usage dans un contexte social identique. D'autres enfin, nous pensons bien sûr aux Catalans, ont fait du retournement de la diglossie ainsi définie un combat destiné à établir la variété basse dans toutes les fonctions remplies par la variété haute.

- 25 Nous ne pensons pas, quant à nous, que la diglossie soit une situation sociolinguistique exceptionnelle. Il nous paraît au contraire qu'elle est présente chez tout locuteur, parce que tout échange de paroles est orienté, soit vers l'intérieur du cadre d'une institution, soit vers l'extérieur.
- 26 Dans le premier cas, les interlocuteurs étant par principe en situation de parité, nous parlerons de registre *paritaire* de la parole : échanges intra-familiaux, conversations entre collègues de travail, camarades de syndicat ou de parti, membres du même club sportif.
- 27 Dans le second cas, quand les locuteurs sont séparés par une limite institutionnelle ou fonctionnelle, nous parlerons de registre *disparitaire*. Ainsi le maire d'une petite commune rurale emploiera-t-il un registre différent dans l'exercice de ses fonctions et dans la vie privée. Les mêmes personnes qui auront délibéré en français au sein du conseil municipal ne parleront plus que breton au moment de l'apéritif, au café voisin. De même le passé simple et l'imparfait du subjonctif ne sont-ils pas morts en français, comme on l'entend dire ; ils sont seulement réservés à des discours marqués par une forte disparité (le conte merveilleux, la tragédie, l'éloge funèbre, l'intervention au Sénat) et sont par conséquent déplacés dans un contexte paritaire. À chaque institution son idiome.
- 28 Au sein de chacun de ces deux registres existent des degrés de parité et de disparité en nombre infini, selon la solennité du moment, selon le degré d'intimité des interlocuteurs. Mais tout locuteur sait – ou du moins croit savoir – dans quel registre il parle à un moment précis. Il convient donc de distinguer nettement les *niveaux* de langue, qui forment un continuum, et les *registres* qui sont, eux, discontinus. En littérature la continuité des styles et la discontinuité des genres s'opposent mutatis mutandis de la même manière et les transgressions de genre (le burlesque, le grotesque) provoquent les mêmes réactions que dans la parole les transgressions de registre.
- 29 L'intrication des institutions et des idiomes peut faire que certains locuteurs n'utilisent qu'un seul registre dans une langue donnée.
- 30 S'il s'agit du paritaire, ils ne peuvent user, quand ils franchissent les limites des institutions auxquelles ils appartiennent, que d'une parole inappropriée, ressentie selon le cas comme ridicule ou comme menaçante par ceux qui la reçoivent. S'ils s'en rendent compte, ils se réfugient dans la provocation (en exagérant les traits distinctifs dont ils ont conscience) ou simplement dans le silence.
- 31 S'il s'agit du disparitaire, ils seront considérés dans des contextes de familiarité, souvent à leur insu, comme cherchant de façon choquante à marquer une supériorité injustifiée par rapport à leurs interlocuteurs qui, eux, ne s'en considèrent séparés par aucune limite institutionnelle. De telles situations constituent au théâtre ou au cinéma une source inépuisable de comique dont le « truand distingué », le snob et le nouveau-riche du cinéma français des années cinquante et soixante sont les exemples types.

- 32 Quand la transgression est volontaire, elle trouve toujours sa source dans l'idéologie : les professeurs ou les hommes politiques qui affectent de ne parler que sur le mode paritaire quand ils s'adressent à leurs élèves ou à leurs électeurs populaires se posent en démocrates méprisant les barrières sociales et les conventions. Mais loin de leur en être reconnaissants, leurs auditeurs, sachant bien qu'ils sont réellement séparés par une limite institutionnelle, ressentent cette tentative de rapprochement comme purement démagogique. Le mareyeur qui parle breton, ou français avec un accent breton exagéré, à la criée au poisson sera jugé sur le prix qu'il offre pour la pêche, quelle que soit son habileté dans le maniement des registres linguistiques.
- 33 Si deux institutions sont tellement distantes que la rencontre entre ses membres ne se produit que de façon exceptionnelle, la communication devient problématique. Dans le film *La grande Illusion*, les personnages de prisonniers de guerre interprétés par Jean Gabin, l'homme du peuple, et Pierre Fresnay, l'aristocrate, parlent la même langue, mais pas le même idiome de cette langue. Et leurs échanges, sous-tendus pour cette seule raison par de la méfiance et de l'incompréhension, sont d'abord conflictuels.
- 34 C'est pourquoi nous proposons de définir la *parole* comme la résultante de l'ensemble des idiomes liés aux institutions grâce auxquelles tel individu est socialisé. La personnalité de ce dernier s'explique globalement par l'intersection des règles gouvernant pratiquement et symboliquement la vie collective de ces institutions. Parmi ces règles, celles qui commandent l'articulation, le débit, l'intonation, le lexique, la morphologie et la syntaxe forment des systèmes d'identité et d'opposition qui déterminent la reconnaissance du même et le sentiment de la différence de l'autre. Chacun étant lié plus ou moins étroitement à de multiples institutions, chaque règle d'idiome pèse d'un poids particulier dans sa parole et accède à des degrés très divers à sa conscience. Le nombre des variables et leur diversité sont telles qu'il ne peut y avoir deux paroles semblables et qu'aucun locuteur ne peut être défini par son appartenance à une seule communauté, tout particulièrement s'il s'agit d'une « communauté ethnique ».

## Badumes, standards et norme

- 35 Plus un locuteur a d'idiomes à sa disposition, plus son *répertoire* est large, et mieux il est intégré à la société. Ainsi du député qui est aussi à l'aise dans les salons parisiens qu'en compagnie des bretonnants de son village. Cependant les idiomes, non plus que les institutions, n'ont les mêmes capacités sociales. Le Johnny roscovite qui a ajouté à son breton natif une connaissance active du gallois et de l'anglais en vendant ses oignons au Pays de Galles et qui, prisonnier en Allemagne pendant la dernière guerre, a appris couramment le Plat-Deutsch, ne sort pas, malgré cette diversité, de sa condition paysanne. Il en est tout autrement de l'ingénieur qui sait manier l'anglais et l'allemand au niveau professionnel. D'ailleurs seul ce dernier sera qualifié de trilingue.
- 36 La hiérarchie de toutes les institutions et de tous les idiomes, des plus petits aux plus grands, ne forme donc pas une échelle continue. L'inertie relative des phénomènes historiques fait que dans un État national dominé par les villes et l'industrie, doté d'institutions perfectionnées et d'une langue officielle normée peuvent longtemps subsister des formes de sociabilité (grande famille paysanne, rituels villageois, marché agricole local) et des formes linguistiques (langues et parlers présentant une pertinence à tous les niveaux d'analyse) dont l'origine est beaucoup plus ancienne, parfois se perd



dans la nuit des temps sans archives. C'est pourquoi, dans la synchronie, les institutions et les idiomes ne sont pas seulement hiérarchisés, ils sont aussi enchevêtrés.

37 Nous proposons de distinguer :

a. des *institutions d'usage* aux règles justifiées uniquement par la tradition orale, en vigueur dans un espace très restreint : le marché local s'est de tout temps tenu le premier mercredi de chaque mois.

Les idiomes correspondant aux institutions d'usage sont les *badumes*, du breton *ba du-mañ* « par chez nous ». N'ayant d'autre justification que la tradition, ils sont l'objet de constants discours évaluatifs : « Nous autres, nous disons “une vache”, mais eux autres ils disent “une vaque” ».

b. des *institutions coutumières* dont les règles (qui peuvent être inscrites) sont justifiées par une jurisprudence, elle-même légitimée par la tradition et le sens commun, en usage dans un espace plus vaste, dans des domaines sociaux plus divers : dans la Très ancienne Coutume de Bretagne, on lit que le cohéritier d'un moulin a le droit de faire un nouveau moulin (art. 371), ce qui peut n'être pas le cas en Normandie.

Les idiomes qui leur correspondent sont les *standards*. On reconnaît un texte écrit en picard médiéval parce qu'il s'oppose formellement aux textes normands ou champenois contemporains. La relative régularité du standard permet de le transporter dans tout un diocèse, dans toute une principauté féodale, dans toute une zone économique, quelle que soit la diversité des badumes locaux qu'il recouvre. Il est d'abord l'apanage d'une minorité : clercs, hommes de loi, seigneurs, marchands. Les standards sont l'objet à la fois de discours évaluatifs et de jugements dénotant l'existence de normes fictives qui leur sont attachées<sup>2</sup>.

c. des *institutions de droit* dont les règles sont toujours écrites et justifiées par la raison universelle, en usage dans le cadre d'un État national, dans tous les domaines de la vie sociale : l'École, l'Armée, la Justice, la Police fonctionnent normalement selon les mêmes règles dans toute la République et établissent une égalité de droit entre tous les citoyens.

L'idiome qui leur correspond est la *norme*, qui s'impose à tous et appartient à chacun sans constituer en tant que telle la parole de personne. Le « système » de Saussure, nous sommes loin d'être les premiers à le signaler, ne s'appuie que sur des exemples pris dans la norme de fait du grec, du latin et de l'hébreu, dans celle du français, de l'anglais et de l'allemand, quoiqu'il puisse aussi bien servir à la description de n'importe quel idiome. Chaque norme fait l'objet de discours renvoyant à des normes évaluatives et fictives, mais aussi à la rédaction de normes prescriptives.

38 Constatons que le mot *langue*, et d'ailleurs son nom, quoique recouvrant des réalités très différentes, s'applique aussi bien au badume local et au standard régional qu'à la langue nationale, d'où l'impossibilité de lui donner une définition scientifique unique.

39 C'est au cœur du complexe institutions-idiomes que nous situons très précisément la sociolinguistique<sup>3</sup>. Nous n'oublions évidemment pas que tout idiome, quel qu'il soit et à quel niveau qu'il se situe, fonctionne comme un système que nous proposons d'appeler sa *grammaire*. On ne peut reprocher à Saussure d'avoir, dans le contexte scientifique de son époque, consacré son *Cours de Linguistique Générale* à la mise en évidence du système comme abstraction du jeu logique des règles de la parole. La sociolinguistique que nous concevons ne se situe pas sur le même plan : elle lui est complémentaire. Nous ne sommes pas davantage en opposition avec la linguistique diachronique, qui s'applique aux changements sur la très longue durée, non plus qu'avec la géographie linguistique, qui s'attache au recueil, à la description et à la comparaison des idiomes – surtout des badumes, mais aussi de plus en plus des standards urbains. C'est pourquoi nous proposons de nommer *langue*, non pas la seule norme, mais l'ensemble des idiomes relevant d'une même grammaire. Quant à

l'éventualité de qualifier de langue un sous-ensemble d'idiomes, elle relève d'une décision de pouvoir et ne modifie en rien les catégories du savoir. On pensera, par exemple, à la distinction du russe et du biélorusse.

\*

- 40 Au moment de la révolution de 1789, les masses rurales, qui constituaient l'immense majorité de la population, utilisaient les badumes dans leur infinie variété. Nul ne se préoccupait de la nature linguistique ou génétique de ces parlers. Ils étaient simplement classés dans un même ensemble sous le nom de « patois », de « parler paysan ».
- 41 Le français du Roi était dans tout le pays l'idiome des institutions royales et provinciales, et aussi celui des cours d'Europe. De mieux en mieux régularisé, il avait depuis longtemps déjà pris partout dans l'administration la place occupée jusqu'à la Renaissance par le latin. Dans la vie religieuse et judiciaire il avait aussi remplacé les anciens standards, à l'exception des régions où la distance entre la grammaire locale et la grammaire générale était telle que le recours aux traductions restait obligatoire : sermons, cantiques, catéchisme d'une part, enregistrement des plaintes, témoignages, testaments d'autre part.
- 42 Les standards régionaux ne s'écrivaient par conséquent plus guère, sauf s'ils appartenaient à des grammaires très différentes : breton en Basse-Bretagne, toscan en Corse, rhénan en Alsace... Toutefois, restés vernaculaires chacun dans son domaine, ils variaient oralement selon les lieux : picard, champenois, provençal, languedocien, béarnais. Leur fonction sociolinguistique, restreinte au commerce et à l'artisanat, était celle d'interface entre les badumes et la langue de la Cour.
- 43 Leurs locuteurs – maquignons, colporteurs, chanteurs de place, notaires, huissiers, et bien sûr membres du clergé, propriétaires terriens, commerçants et artisans sédentaires des villes-marchés – devaient donc avoir une compétence suffisante dans chacune des deux autres formes. Là où la pratique des traductions restait vivante, leur connaissance du standard local alliée à la culture acquise en latin et en français autorisait une certaine production littéraire dans le standard régional, soit à titre expérimental (traduction en breton de *Daphnis et Chloé*, de toute façon déjà lisible en traduction française par ses quelques lecteurs bretons potentiels), soit à titre ludique (poésie mondaine et légère, épigrammes, poèmes comiques et satiriques, chansons légères, voire scatologiques...), soit encore à titre moral (cantiques, fables).
- 44 La Révolution a, la première, formé le projet inédit et encore utopique de faire coïncider un seul idiome avec l'institution nationale. L'unification administrative et culturelle de la France avait commencé depuis longtemps et la centralisation précoce de l'État avait conduit à l'extension de l'usage du français dans toutes les provinces. L'édit de Villers-Cotterêts de 1539 est certes une date marquante, mais on sait d'une part que certaines régions (Anjou, Normandie, Bretagne) l'avaient largement anticipé, d'autre part que les provinces nouvellement annexées à la Couronne (par exemple le Béarn en 1620) se sont vu imposer dès leur rattachement l'usage du français pour la conduite de leurs affaires.
- 45 C'est la Troisième République qui a mis en place le réseau scolaire et le corps d'instituteurs auxquels incombaient deux tâches sociolinguistiques majeures. Tout

d'abord populariser la notion de citoyenneté – le breton, par exemple, ne dispose pas de mot autochtone pour dire « français ». En même temps, généraliser l'apprentissage de la langue nationale sur l'ensemble du territoire. On voit le résultat de cette entreprise à peine plus de cent ans après ses débuts : en un laps de temps très court à l'échelle de l'histoire, on est parvenu à unifier un pays naguère si contrasté, dont la langue s'étend aujourd'hui jusqu'aux frontières. Pratiquement tous les jeunes Français ont maintenant le français comme langue maternelle. Quels que soient les efforts déployés, quels que soient les résultats escomptés d'une politique de rebretonnisation, par exemple, il s'agit d'un phénomène nouveau qui se greffe sur un fond de population qui a désormais le français pour langue première.

- 46 Une telle révolution linguistique n'a certainement pas pu se produire par le remplacement brutal d'une langue par une autre. En reprenant les termes de notre analyse, nous pensons à des substitutions successives au sein des diverses diglossies.
- 47 Nous partirons de notre terrain, la Basse-Bretagne. Tant que l'agriculture de la région restait quasi autarcique pour la grande masse des paysans, les échanges avec l'extérieur étaient très réduits : service militaire pour les hommes, fréquentation éventuelle des marchés urbains. Le badume suffisait amplement comme parler paritaire, le standard breton ecclésiastique étant réservé au catéchisme et aux sermons, éventuellement aux rapports avec notaires, prêtres, médecins. Le français, langue des villes, du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie, restait dans les campagnes à un horizon encore lointain.
- 48 Dans les villes se parlait un vernaculaire, parfois encore identifiable aujourd'hui, qui tenait des badumes environnants et du français des classes aisées. Un parler populaire, marqué par l'origine paysanne des citadins (liés par leurs origines familiales aux campagnes voisines) mais plus « distingué » parce qu'il avait hérité quelque chose des anciens standards écrits. C'était l'idiome des couches commerçantes et artisanes qui font la cité et jouent sociologiquement le rôle d'intermédiaires entre ceux qui fréquentent le marché et les boutiques d'une part, les clients des beaux quartiers d'autre part. Autour de Rennes, les paysans utilisent (avec une certaine malignité) le mot *villotin* pour désigner en bloc cet idiome et ses locuteurs. Notre ami Hervé Cadiou sait encore imiter en breton l'accent « policé » des Saint-politains de son enfance. Nous nous demandons si ce qu'on appelle *francitan* n'est pas une formation de ce genre, si les anglais urbains (Manchester, New York) ne relèvent pas de la même catégorie.
- 49 Dans d'autres villes à forte concentration ouvrière où l'ancien standard a disparu depuis longtemps, la tendance est à se démarquer autant que possible des paysans et des riches citadins. C'est le cas du parler de Brest et du chtimi.
- 50 À la fin de la Première Guerre mondiale, les premiers usagers de l'école obligatoire avaient déjà une quarantaine d'années. Le français scolaire, désormais distillé dans l'ensemble du corps social, prenait progressivement la place des anciens standards urbains, ecclésiastiques et juridiques. Peu à peu les familles, conscientes de l'intérêt social du français, ont commencé à demander que l'enseignement religieux soit dispensé à leurs enfants dans cette langue, entraînant ainsi le déclin progressif des anciens standards. Par le simple renouvellement des générations, le processus s'est achevé ici par l'abandon total du breton ecclésiastique, vers 1950.
- 51 Au début de la Deuxième Guerre mondiale, un voyageur revenant dans les campagnes de la Basse-Bretagne après quarante années n'aurait pas observé de changements notables dans les échanges linguistiques quotidiens. Tant que l'agriculture ne se

renouvelait pas, les badumes conservaient leur rôle de registre paritaire, et n'étaient donc pas menacés d'extinction. Mais les termes de la diglossie avaient changé : si l'on parlait surtout le breton, le français académique tenait déjà le registre disparitaire. Il est probable qu'un processus similaire s'est déroulé dans l'ensemble des campagnes où, jusque dans les années 1930, vivait plus de la moitié de la population française.

- 52 C'est après la Deuxième Guerre mondiale que les jeunes parents bretonnants ont cessé en quelques années de transmettre le breton à leurs enfants. Pendant une ou deux générations, une situation transitoire a régné. Les parents continuaient à utiliser le breton dans la vie courante, mais ne s'adressaient qu'en français à leurs enfants. Ce français était fortement teinté de breton aux points de vue phonétique et syntaxique ; c'était une langue pauvre, qui faisait appel aux images du breton pour trouver une fonction expressive : « Ma mère ne me parle breton que quand elle me gronde ! ». Beaucoup de membres de ces nouvelles générations ont appris le breton par la simple fréquentation des anciens, mais tous ont utilisé à leur tour le français dans leur vie familiale. Les badumes ont été dès lors de plus en plus confinés aux échanges entre adultes et, avec le temps, aux personnes très âgées.
- 53 Le phénomène a été différent dans les villes. Les vernaculaires – le français de Marseille, des faubourgs parisiens, de Lyon, de Brest – confrontés eux aussi au français de l'École, se sont maintenus très longtemps, et subsistent encore çà et là, comme registre paritaire. Conservant une part de leur ancien prestige de parler citadin, ils ont, semble-t-il, supplanté progressivement les badumes de leurs zones d'influence dans le rôle de registre paritaire. C'est sans doute dans les régions de langue d'oïl proches des grands centres que ce phénomène est le plus marqué. À Dieppe, en Normandie, dans les années 1950, on allait chercher du *manger* à lapins dans une *pouche*, formes citadines dont l'équivalent en langage paysan, nettement moins élégant, était du *maquer* à lapins dans une *pouque*. Mais la situation était au fond partout la même : une forme de français disparitaire sortie tout droit de l'école, intégrée à la vie familiale par une radio encore très disparitaire, formait un cadre unifiant recouvrant une grande variété de badumes ruraux et de vernaculaires citadins.
- 54 Depuis les années 1970, quand la télévision s'est répandue dans tout le pays, qu'un mode de vie uniforme, ni paysan ni ouvrier, a été adopté à la campagne comme à la ville, se diffuse dans toutes les couches de la société une forme paritaire du français. Elle n'est pas marquée régionalement ; ce n'est pas, comme on le lit parfois, de l'argot parisien. Et comme elle est diffusée également dans toutes les couches de la population, on peut affirmer qu'il s'agit bel et bien d'une forme paritaire commune du français général. Ce *nouveau français paritaire*, qui a le rôle de marqueur d'une situation informelle de la communication, évolue sans cesse, mais toujours au niveau national, absorbant des éléments volatils venus des anciens argots, des chansons à la mode, de la publicité, de la vie politique, des médias etc. L'expression *pil-poil*, attribuée à Jacques Chirac par les *Guignols de l'info* à *Canal plus*, s'entend couramment dans les conversations. Ce français joue maintenant, pour la plus grande partie de la population, le rôle de registre de la familiarité, du jeu et de la spontanéité qui était autrefois celui des badumes et des vernaculaires « villotins ».
- 55 Nous ne prétendons pas, bien entendu, que de nos jours il ne subsiste plus en France que cette diglossie franco-française.
- 56 Les rémanences sont multiples. On peut encore reconnaître certains Brestoïses à quelques caractères phonétiques comme le relâchement des I et U brefs ou la mouillure des

consonnes dentales devant i : « C't après-m'di, je vais jouer au foot. » Selon la condition sociale des personnes, selon leur histoire personnelle, bien des traces de badumes ou de standards antérieurs peuvent ainsi s'entendre pour peu qu'on les écoute avec une oreille attentive. Mais ces divergences sont mineures. On peut entendre chez les hommes publics des indices marquant leur origine familiale ou géographique, mais cela n'a rien à voir avec la situation britannique, par exemple, où un travailliste écossais et un conservateur du Kent se font reconnaître dès leurs premiers mots.

- 57 La dernière innovation en date concerne les populations brassées vivant en habitat collectif à la périphérie des grandes villes. Aujourd'hui 25 % des Français vivent dans les zones rurales, 25 % dans les villes, 50 % dans les banlieues. La crise de l'emploi qui sévit dans ces dernières, surtout depuis une vingtaine d'années, a favorisé l'apparition d'une culture (au sens anthropologique) particulière. Privés des espoirs d'ascension sociale que nourrissaient leurs parents, se considérant comme sans avenir, les jeunes de ces quartiers possèdent leurs propres valeurs (habillement, musique, danse, télé, mangas), leurs propres institutions d'usage et coutumières (les bandes, les groupes de rap, les associations sur base d'origine ethnique), leur propre imaginaire (l'Amérique, l'Afrique, l'Islam, le racisme, le sexisme, la drogue, la vitesse, la violence). Ils se sont logiquement dotés d'un idiome construit sur la base générale du français scolaire, mais enrichi de maghrébismes, d'emprunts à l'anglais des médias et d'argotismes de tout poil. Comme autrefois le marché rural donnait leur cohérence linguistique aux badumes de son ressort, c'est aujourd'hui le marché du disque, plus particulièrement celui des musiques dérivées de la black music américaine, qui unifie cette nouvelle forme sociolinguistique en diffusant « en temps réel » les nouveautés lexicales et les modes phonologiques.
- 58 L'exclusion du monde du travail, la fracture sociale ont donc leur revers linguistique et « produisent » des formes idiomatiques correspondant, comme autrefois l'argot – avec lequel on les confond souvent – à des non-institutions ou à des anti-institutions. Nous considérons que cet idiome de l'exclusion, largement médiatisé par le rap et par certains films, a une fonction comparable à celle des anciens badumes, c'est-à-dire « l'être entre soi ». Mais au contraire des locuteurs des antiques parlers ruraux, qui aspiraient à une ouverture au monde par l'intermédiaire des standards puis de la langue nationale, les groupes qui en font usage se replient sur eux-mêmes et semblent rejeter le français académique.
- 59 Enfin sur toutes ces formes endogènes plane l'ombre de l'anglais international. Il nous semble que l'attitude française à son égard est globalement ambiguë. Loin d'être, comme en Hollande ou au Québec, une véritable seconde langue à usage véhiculaire, l'anglais ne semble admis en France qu'à la condition qu'il soit préintégré au paysage sociolinguistique local. Le refus systématique de le prononcer selon ses propres règles phonologiques (le titre du dernier film de Wim Wenders *End of violence*, sur France-Info) et la constance de son utilisation ludique (*Ze drink we love in Marseille*) montrent la persistance d'une attitude impériale vis-à-vis de la langue nationale.

\*

- 60 Désireux de comprendre plutôt que de juger, nous proposons enfin quelques conclusions générales dont nous souhaitons ici discuter la validité :
- 61 Derrière le continuum des niveaux de langue, toute parole est bipolarisée en deux registres, selon que le discours est orienté vers l'intérieur ou vers l'extérieur de

l'institution active, c'est-à-dire celle qui est représentée au moment de la prise de parole.

- 62 Le registre paritaire est toujours issu d'une grammaire héritée ou acquise par contact empirique et liée à des institutions d'usage : badume, vernaculaire urbain, NFP, français des banlieues. Les médias sont donc aujourd'hui des institutions d'usage.
- 63 Le registre disparitaire est toujours issu d'une grammaire apprise et liée à des institutions coutumières ou de droit : standard urbain écrit, langue de l'Église, langue du tribunal, langue de l'École.
- 64 La situation actuelle des badumes dépend de l'avancement de la disparition des petits paysans dans telle société, non pas de la politique plus ou moins « jacobine » de l'État. L'usage des badumes recule partout et dans la mesure où la petite paysannerie perd de son poids dans l'ensemble social et de sa cohésion comme corps social.
- 65 La situation des standards dépend de l'ancienneté et de la forme juridique de l'État. Dans les pays où la centralisation est ancienne les standards ne s'écrivent plus du tout et tendent oralement à se fondre dans la norme (France). Dans les pays où la centralisation est récente ou peu prégnante, les anciens standards peuvent continuer à s'écrire (Allemagne), voire à développer une norme (Espagne), ou au moins subsister oralement (Italie, Grande-Bretagne).
- 66 Les progrès de la normalisation dépendent de la politique scolaire et administrative de l'État et de son emprise sur les médias nationaux, de la politique d'intégration aux institutions nationales des populations importées.
- 67 La réponse à la question posée par le titre de ce colloque serait donc doublement affirmative :
- 68 Oui, la France est bien une exception sociolinguistique, parce que l'État y est plus centralisé qu'ailleurs et depuis plus longtemps ; parce que la démocratie locale – premier degré de la citoyenneté – y est vécue plus complètement et plus intensément. Sur d'autres points, elle est seulement différente, parce que l'urbanisation de la population s'y est faite plus tardivement qu'en Angleterre et plus précocement qu'en Espagne ; plus brutalement qu'en Italie et plus progressivement qu'aux États-Unis. En ce sens, chaque pays est donc une exception. Mais ce caractère exceptionnel ne concerne que la forme, la durée, l'étendue des phénomènes.
- 69 Oui, nous pouvons bien nous servir des mêmes principes, notions et catégories pour décrire toutes les situations sociolinguistiques, aussi complexes soient-elles, aussi différentes en apparence. De même qu'il y a une seule science sociologique et une seule science psychologique ne différant que par les méthodes et par le terrain auquel on les applique, il ne peut y avoir qu'une seule science (socio)linguistique. Notre travail à tous est d'énoncer ses lois universelles, de confronter ses méthodes pour les rendre plus efficaces et de rendre compte de la diversité de ses applications.

---

## NOTES

1. « Car les langues [...] sont aussi des espèces vivantes. Elles tendent indéfiniment à proliférer sans l'apparence d'un projet cohérent qui en organise la turbulence. La diversification est dans leur nature. » Claude Hagège, *Le souffle de la langue*, 1992, p. 150.
  2. Dans la préface de son *Dictionnaire François-Breton ou français-celtique* (LEIDE, 1754), Monsieur L'A\*\*\* (alias L'Armerye) affirme que « L'Auteur, qui a voulu éviter le mélange de Dialectes, si fatal aux Langues Matrices, a du uniquement s'attaché au vrai Breton, qui est celui de Vannes, sans égards aux usages locaux ni aux mauvais usages, quoiqu'universellement reçus. »
  3. Autres articles développant notre réflexion : « Contacts de Langues en Bretagne » in *Travaux du Cercle Linguistique de Nice*, n° 9, 1987, /paru en juillet 1988/, p. 11-33 ; « La créativité lexicale en breton » in *Créativité Lexicale, Cahiers de l'E.R.L.A.* n° 2, 1990, p. 71-89 ; « Le contact français-breton : un pseudo/conflit » in *ABLA papers* 14, 1990, p. 115 ; « Langues et Institutions : à propos du breton » in *PULA* 3/4, Corte, 1991, p. 292-304. « États d'insécurité » in *Cahier de l'Institut de Linguistique de Louvain* 19, 3-4 (1993), Louvain-la-Neuve, p. 81-86. À paraître : « Le double jeu de la langue » in *Colloque sur l'Insécurité linguistique*, Délégation générale à la langue française ; « Badumes, Standards, Norme bretons » (Actes du Congrès de Brest, *La Bretagne Linguistique* 9, 1995).
- 

## RÉSUMÉS

Ce texte constitue l'introduction au colloque "Y a-t-il une exception sociolinguistique française ?" Dans un premier temps, les auteurs rappellent les principes, notions et catégories qui permettent d'identifier et ordonner les paroles qui environnent tout locuteur (idiome et institution, paritaire et disparitaire, badumes, standards et norme). Dans un second temps, ils analysent, à l'aide de ces notions, l'évolution sociolinguistique de la France depuis la Révolution française jusqu'au milieu des années 1990.

This text is the introduction to the conference "Is there a French sociolinguistic exception? In the first part, the authors recall the principles, notions and categories that allow us to identify and order the words that surround any speaker (idiom and institution, parity and disparity, badumes, standards and norm). Secondly, they analyse, with the help of these notions, the sociolinguistic evolution of France from the French Revolution to the mid-1990s.

## INDEX

**Mots-clés :** y a-t-il une exception sociolinguistique française ? (colloque), sociolinguistique, français (langue), paritaire/disparitaire, pratiques linguistiques

**Keywords :** is there a French sociolinguistic exception? (colloquium), sociolinguistics, French (language), parity/disparity, linguistic practices11-26

## AUTEURS

**JEAN LE DÛ**

Université de Bretagne Occidentale

**YVES LE BERRE**

Université de Bretagne Occidentale